

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

C A B I N E T D U M A I R E

N/Réf. : PT/AEK/144

**A l'attention du
Collectif Cœur de Plateau**

Gentilly, le 6 mars 2017

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 23 février dernier, et souhaite, par la présente, y apporter des éléments de réponse.

Vous le savez, la phase 1 du jury de sélection des candidats de l'appel à projet *Inventons la Métropole* vient de s'achever. Le Président Ollier, par voie de conférence de presse, a annoncé mercredi 1^{er} février les 3 candidats retenus pour la ville de Gentilly. Les candidats en seront informés officiellement, par courrier, dans le courant de cette semaine et disposeront ensuite d'une semaine pour maintenir, ou non, leur candidature.

Par la suite, la MGP organisera avec les porteurs de site un échange avec chacun des candidats retenus pour faire une offre. Ce calendrier ne nous permet pas de rencontrer ensemble les candidats avant le 15 mars comme vous en avez émis le souhait. Toutefois, je fais en sorte d'accélérer le calendrier de la MGP afin que nous puissions envisager cette rencontre le samedi 25 mars prochain de 9h à 12h – sous réserve de la disponibilité des candidats. Chacun d'eux disposera d'une heure pour présenter son projet, ses intentions et échanger avec vous.

Je reviendrai vers vous ultérieurement pour vous confirmer ce créneau.

Vous m'interpelez également sur les modalités de la participation citoyenne au cours de la deuxième phase dans le contexte de la confidentialité des dossiers des finalistes, placés sous secret industriel jusqu'à la désignation d'un lauréat. Je vous confirme notre volonté d'associer les riverains à la concertation continue tout au long de la phase 2 de l'appel à projet, qui s'achèvera fin juin avec le dépôt définitif des offres des finalistes en juillet. Il convient naturellement, dans ce cadre, de réfléchir aux aspects de confidentialité que nous nous devons de respecter. Aussi je vous propose d'instaurer un travail sous forme d'ateliers auxquels participeront les représentants du collectif, identifiés comme tels dans votre courrier du 4 mars, et dans lesquels nous recevrons chaque candidat séparément pour avancer sur les projets présentés. Ce mode de fonctionnement pourra être entériné par l'élaboration, et la signature par toutes les parties en présence, d'une charte de confidentialité.

Pour ce faire, je vous propose une réunion de travail, préalable à notre rencontre du 25 mars avec les finalistes.

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*



Je profite de ce courrier pour revenir sur les critères posés par le Collectif, appuyé par une pétition citoyenne et rappelés lors de notre échange du 20 février dernier. Critères que nous avons retenus dans l'analyse des candidatures et que nous portons au cahier des charges de l'appel à projet en phase 2. Ils seront notifiés aux finalistes dans le courrier qui leur parviendra cette semaine :

- Associer les citoyens de manière pleine et entière à la concertation liée à ce projet. La participation citoyenne a en effet toujours été constitutive de notre fonctionnement dans les grands projets de la commune. Celle-ci s'effectuera toutefois dans le contexte particulier lié à la confidentialité des dossiers, comme rappelé ci-dessus.
- Mise en œuvre d'une étude d'ensoleillement.
- Porter la hauteur des bâtiments sur la rue de Reims
- Réserver au moins 2.000 m² pour les espaces verts publics de pleine terre / 500 m² pour les espaces publics de voirie et parvis / 150 m² de locaux pour le Secours Populaire et la Croix Rouge
- Recours au Coefficient de biotope par surface et à un écologue pour faire l'état avant et après projet

Ces critères devront être pris en compte par les lauréats.

Souhaitant avoir répondu à vos questions, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Patricia Tordjman
Maire de Gentilly

